

## La Côte

# Rolle ne payera pas un kopeck à l'Hôtel Rivesrolle

**Jugement**  
Le Tribunal fédéral libère la Commune de toute responsabilité dans la débâcle de l'hôtel, fermé depuis 17 ans

Madeline Schürch

Vingt millions de francs. C'est la somme astronomique que les propriétaires de l'Hôtel Rivesrolle réclamaient à la Commune de Rolle pour avoir tardé à réaliser un aménagement routier nécessaire à l'exploitation de cet établissement de 60 chambres fermé depuis... 17 ans! Le 16 octobre dernier, le Tribunal fédéral a mis fin à ce long feuilleton juridique en déboutant les recourants. À son grand soulagement, la Commune ne payera pas un sou. Comme le relève le journal «La Côte», la Cour suprême a confirmé qu'elle n'était pas responsable des dommages subis, que l'hôtel a toujours été accessible et aurait pu rouvrir il y a des années. «On n'ose pas y croire, tellement ce dossier pèse depuis si longtemps comme une épée de Damoclès sur nos têtes et nos finances», réagit le syndic, Denys Jaquet.

**Transformation en quatre étoiles**

L'affaire remonte à 2001. Le propriétaire avait investi 15 millions de francs pour transformer son appart'hôtel, qui ne marchait plus, en hôtel quatre étoiles. Mais pour ouvrir, il attendait un réaménagement routier donnant un accès direct à l'établissement sans créer de nuisances aux habitants des immeubles voisins, qui avaient levé leur opposition en échange de cet accès. Or la Commune a mis des années à concrétiser ces travaux. Après avoir longtemps tergiversé sur le type d'aménagement à réaliser sur la route Suisse, le Conseil communal refusait en 2004 de



Un salon vide de l'Hôtel Rivesrolle, photographié il y a dix ans. L'établissement quatre étoiles, fermé depuis 17 ans, n'a guère de chances de rouvrir après le jugement du Tribunal fédéral. GEORGES MEYRAT

«Il faut maintenant effacer le passé et voir ce qu'on peut faire de cet hôtel fantôme»

Denys Jaquet  
Syndic de Rolle

créer un rond-point, pour une question de répartition financière entre les communes concernées, Rolle, Mont-sur-Rolle et Perroy. En 2006, il rejetait la création d'une présélection pour accepter enfin un giratoire en 2010.

«Il faut savoir que le permis d'exploiter et d'habiter ne pouvait être délivré que si ces aménagements, au départ un simple «tournez à droite», étaient faits», rappelle Jean-Christophe Diserens, avocat de la SI Realim. Cette dernière a repris en 2014 la société propriétaire Rivesrolle SA, mais conserve le même actionnaire majoritaire, la famille Ohayon. Or, après la réalisation du giratoire, elle n'a jamais demandé ce permis. Car les chambres avaient pris la poussière et se dégradèrent. Le propriétaire, qui n'avait plus de liquidités pour finir certains travaux et réhabiliter les lieux et avait dû licencier le personnel engagé au début des années 2000, a préféré réclamer d'importants dé-

dommages à la commune.

Y a-t-il encore une chance de voir cet établissement rouvrir, alors qu'il faudrait y réinjecter quelques millions pour le remettre à neuf? Personne n'y croit, même si Rolle manque cruellement de lieux d'hébergement. «Il faut maintenant effacer le passé et voir ce qu'on peut faire de cet hôtel fantôme. Éventuellement des appartements, quitte à raser l'immeuble existant», estime le syndic, qui doit encore sortir de l'ornière avec une autre société des Ohayon, Bentor SA. Cette dernière, propriétaire du domaine de Bellerive, réclame 8 millions de dédommagements à la Commune pour avoir tardé à légaliser les 60 000 m<sup>2</sup> qu'elle possède de part et d'autre de la route Suisse, à l'ouest de la commune de Rolle, afin d'y réaliser des surfaces administratives. En août dernier, le Tribunal fédéral a renvoyé le dossier au Tribunal cantonal pour complément d'enquête.

## Des Tolochinois à l'origine de la volte-face de Moutier

**Justice**

Le recours déposé au TF en 2017 par des habitants de Tolochenaz a inspiré les acteurs du dernier rebondissement dans la Question jurassienne

Entre Moutier et Tolochenaz, il n'y a qu'un pas. À l'automne 2017 en effet, lorsque Gérard Robin et trois de ses concitoyens décident de porter leur recours au Tribunal fédéral après avoir encaissé des réponses négatives du Conseil d'État vaudois puis de la Cour constitutionnelle, personne n'imagine - pas même les principaux concernés - que leur action s'avérera décisive dans la Question jurassienne. Et pour cause, leur commune n'a pas pour but de quitter le canton pour rejoindre un voisin. Non, les habitants de Tolochenaz viennent alors, en novembre 2016, d'accepter en extrême la double votation sur le plan de quartier En Cornachon et l'achat de bâtiments au centre du village. Une poignée d'élus avait alors saisi la Préfecture de Morges pour dénoncer ce qu'ils estimaient être une campagne calomnieuse, dans laquelle l'Exécutif se faisait le porte-voix des propriétaires des terrains.

Bon nombre d'observateurs ne conçoivent même pas que la requête des Tolochinois puisse aboutir. En mars 2017, le chancelier de l'État de Vaud, Vincent Grandjean, disait d'ailleurs du recours qu'il n'y a pas d'irrégularités susceptibles d'entraîner l'annulation du scrutin; les faits mis en avant ne sont pas de nature à influencer sur la libre formation des électeurs, qui ont eu tout loisir de se forger leur opinion sur la base des arguments des soutiens et des opposants aux projets». Et pourtant.

La ténacité de Gérard Robin et de ses acolytes se voit récompensée par le Tribunal fédéral, qui valide leur recours en jugeant que la Municipalité a effectivement pris position de manière délibérée en faveur du projet. Et voilà que ce lundi, on apprend que le rattachement de Moutier au canton du Jura est suspendu, et surtout que l'arrêt de Tolochenaz est l'une des



L'opiniâtreté de Gérard Robin à Tolochenaz s'est révélée décisive à... Moutier! PICARD

deux décisions récentes du TF sanctionnant des autorités communales qui ont inspiré les opposants au projet de transfert prévôtois.

Gérard Robin est le premier surpris de la nouvelle. «Ah bon? Je l'ignorais, j'ai suivi de loin cette histoire. Quand on a fait appel, on s'occupait surtout de notre affaire de Tolochenaz et je dois avouer qu'on ne pensait pas plus que ça au Jura bernois, ironise-t-il. Par contre, si notre recours a fait jurisprudence, j'en suis très satisfait.»

«Quand on a fait appel, on s'occupait surtout de Tolochenaz, on ne pensait pas vraiment à Moutier»

Gérard Robin Recourant de l'arrêt à la base de l'annulation du transfert prévôtois

L' élu du Conseil communal ne redoute-il pas des dérives liées à son opiniâtreté, comme une crainte pour les Municipalités de défendre le moindre préavis? «Non, à partir du moment où elles font leur boulot, elles n'auront pas de problème, estime-t-il. La démocratie n'est pas faite pour être contournée, et à Tolochenaz, on nous l'avait volée. Si Moutier a fait les mêmes erreurs que chez nous, ce que j'ignore, c'est une bonne chose que la décision ait été annulée.» B.C.

## Morges n'augmentera pas sa taxe immobilière

**Fiscalité**

Le Conseil communal a refusé une hausse de l'impôt foncier

C'est non. Le Conseil communal de Morges a refusé, mercredi soir, d'augmenter l'impôt foncier de 0,5 point, soit de 1% à 1,5%. Grâce à cette mesure, la Municipalité souhaitait générer un revenu supplémentaire de 1,5 million de francs. Et dès lors combler en partie la perte de 8,3 millions de francs budgétée pour l'année 2019, dont plus

de la moitié est imputée à la diminution de l'impôt des personnes morales engendrée par la RIE III.

La proposition n'a pas été du goût de la majorité de la Commission des finances. «La demande qui tend à percevoir un impôt supplémentaire, frappant de surcroît une partie seulement de la population, paraît prématurée, injuste, malvenue et dépourvue de réalisme», a déclaré la présidente-rapporteuse Dominique Kubler-Gonvers.

Opinion partagée par le groupe PLR, son président en tête. «Nous pensons que la Commune doit ré-

duire les dépenses et faire le dos rond pendant deux ans, a indiqué Richard Bouvier. On connaîtra ainsi les effets liés aux modifications fiscales ainsi qu'à l'augmentation de la population morgienne et on pourra mieux évaluer la situation.»

**Le syndic réagit**

Un point sur lequel le syndic a tenu à réagir. «On peut attendre et faire le dos rond, mais on a aussi le devoir en tant que Municipalité de faire des propositions pour diminuer le déficit», a affirmé Vincent

Jaques, soutenu par le président du Parti socialiste morgien Bastien Monney, qui a salué la prise de responsabilité de l'Exécutif.

Le syndic a finalement estimé que le dernier mot revenait à l'organe délibérant: «Nous sommes conscients qu'une modification de la fiscalité est une mesure impopulaire. Nous avons décidé de placer le curseur à un certain endroit. À vous de juger si c'est le bon.» 43 des conseillers ont considéré que non, alors que 29 ont émis un avis favorable et 9 se sont abstenus.

R.C.

**Morges**

Un million pour le réseau routier

Le Conseil communal a accordé mercredi soir à la Municipalité un crédit de 1,082 million pour l'entretien du réseau routier et la pose de revêtements phonoabsorbants sur les avenues des Pâquis et Jules-Muret. Mais il s'en est fallu d'un rien (39 voix à 37) pour que le préavis soit retourné à la Municipalité. Bon nombre de conseillers - notamment les Verts et le PS - ont en effet regretté que l'Exécutif n'ait pas profité de l'occasion pour créer une piste cyclable sur un axe jugé dangereux. J.L.

**Morges**

La sculpture au rendez-vous

Le Symposium international de sculpture, qui se tiendra au château de Morges du 5 au 16 juin 2019, connaît déjà un vif succès. Le comité a en effet reçu plus de 50 inscriptions, dont une quinzaine d'artistes n'ayant jamais participé à la manifestation. De nouveaux pays seront également à découvrir l'an prochain. «Nous bourdonnons d'idées nouvelles afin de faire de cette rencontre culturelle et artistique un enthousiasmant moment de partage», précisent les organisateurs. J.L.

PUBLICITÉR.C.

24heures

Partenaire média

LA NUIT DE L'HÔTELLERIE  
MONTREUX RIVIERA

16 - 17 NOVEMBRE  
WWW.LANUITDELHOTELLERIE.CH

DÉCOUVREZ LES MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE  
EXPLOREZ LES COULISSES DES HÔTELS  
RÉSIDENTS, PROFITEZ D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL

